

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 3 juin 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux dans la rue Jean Mercatoris à Helmsange:

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du jeudi 9 juin 2022 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 30 juin 2022 à 16.00 heures, dans la rue Jean Mercatoris, des deux côtés, sur le tronçon longeant les maisons numéros 68-72, sur une longueur de 25 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du jeudi 9 juin 2022 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 30 juin 2022 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Jean Mercatoris, du côté des maisons avec les numéros pairs, sur le tronçon longeant les maisons numéros 68-72, sur une longueur de 25 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)


Du jeudi 9 juin 2022 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 30 juin 2022 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Jean Mercatoris, sur le tronçon longeant les maisons numéros 68-72, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du jeudi 9 juin 2022 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 30 juin 2022 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Jean Mercatoris, sur le tronçon longeant les maisons numéros 68-72, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 3 juin 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber